

Codes et Lois de la République

Les codes de la République dans une bibliothèque virtuelle

Vous représentez une fac de droit, un cabinet d'avocat, une direction juridique, un groupe de personnes qui fait une utilisation massive des codes de la république, vous êtes au bon endroit.

Peut-être connaissez-vous déjà le site codes-et-lois.fr. Sinon, allez y faire un tour pour vous fixer les idées.

Vous pouvez disposer de ce site dans votre établissement, en local. Vos utilisateurs pourront alors disposer de portfolios privés sur chacun de leurs thèmes de travail leur permettant de retrouver en quelques clics l'ensemble des textes auxquels ils font référence. Ils disposeront aussi de toutes les fonctionnalités du module Plone (agendas, répertoires privés, news, listes de diffusions, forums, ...) attribuables individuellement ou par groupes de droits.

C'est peut-être une bonne idée. [Contactez-nous](#) !